

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2013

DELIBERATION N°13/033

**Convention d'études et de veille foncière entre la Commune d'Amplepuis et l'EPORA
Secteur Rue du 11 novembre**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 13-002 du Conseil d'Administration du 15 avril 2013 portant application du Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention d'études et de veille foncière entre la commune d'Amplepuis et l'EPORA, relative à la rue du 11 novembre.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 13-002 du Conseil d'Administration du 15 avril 2013 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

11 JUL. 2013

Le Directeur Général  Jean GUILLET Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales  Marc CHALLEAT	Le Président du Conseil d'Administration Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône par délégation  Georges ZIEGLER
--	---